

Assemblée Générale de Crédit Agricole S.A. du 21 mai 2014
Réponses du Conseil aux questions écrites d'actionnaires

Quatre actionnaires ont adressé au Président les questions écrites ci-après.

Premier courriel

« Crédit Agricole S.A. a initié une procédure auprès du Conseil d'Etat pour contester le paiement de 840 millions d'euros d'impôts liés à la vente de sa filiale grecque Emporiki à Alpha Bank pour un euro symbolique, au mois d'octobre 2012. A quel stade de la procédure en est-on? Quelle est la date attendue pour la décision du Conseil d'Etat ? »

Réponse du Conseil :

Après le refus intervenu fin février 2013 d'accorder la déductibilité fiscale, dans le calcul du résultat imposable de Crédit Agricole S.A., de la perte liée à la cession d'Emporiki, nous avons effectivement envisagé de saisir le Conseil d'Etat, par le biais d'un recours pour excès de pouvoir visant l'instruction administrative devant commenter l'article 18 de la Loi de Finances rectificative du 16 août 2012.

Contrairement aux pratiques habituelles, cette instruction n'a jamais été publiée.

Nous avons donc été amenés à utiliser une voie de recours différente.

Tout d'abord, nous avons introduit une réclamation auprès de l'Administration fiscale.

Puis nous avons saisi début avril 2014 le Tribunal administratif. En pratique, celui-ci rend ses décisions dans un délai variant entre un an et dix-huit mois.

* * *

Deuxième courriel

« Je ne vois pas mention des résultats de BforBank, filiale du Crédit Agricole, qui devrait apparaître quelque part dans les données financières. Est-ce une mauvaise lecture ou une cachotterie volontaire ? »

Réponse du Conseil :

BforBank est détenue à 15% par Crédit Agricole S.A. et à 85% par SAS SACAM Avenir, elle-même détenue collectivement par les Caisses régionales. En conséquence, les résultats de BforBank sont consolidés à 100% dans les comptes du Groupe Crédit Agricole mais pas dans ceux de Crédit Agricole S.A., compte tenu du taux de 15% détenu directement par Crédit Agricole S.A. et de la non-consolidation de SAS SACAM Avenir dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A.

Il est rappelé que BforBank dispose, à fin 2013, d'un fonds de commerce solide, avec 115.000 clients et 3,2 milliards d'euros d'encours d'épargne.

Dans le cadre de notre Plan à Moyen Terme, il est prévu que BforBank déploie une offre complète de produits et services bancaires en ligne.

* * *

Troisième courriel

« Tout d'abord, félicitations pour le redressement du groupe, les derniers résultats et le choix de la stratégie de faire du Crédit Agricole la première banque de détail en Europe. Ma question est la suivante : je souhaiterais avoir de plus amples précisions sur l'objectif de 1^{ère} banque de détail.

Est-ce qu'il faut entendre par là première banque en Europe par le "poids" de la structure actuelle (CA+LCL+Italie) par rapport aux autres ?

Ou est-ce que la réalisation de cet objectif passe par un développement dans les autres pays de l'Union Européenne ? Et, si oui, par des acquisitions nouvelles ou par l'extension des réseaux actuels dans les autres pays ? »

Réponse du Conseil :

L'objectif du Groupe Crédit Agricole d'être le leader de la banque universelle de proximité en Europe est focalisé sur la croissance de nos banques de proximités existantes, à savoir, principalement : les Caisses régionales de Crédit Agricole, LCL, BforBank, le groupe Cariparma en Italie et Crédit Agricole Bank Polska, en Pologne.

Nous avons, pour toutes ces entités, des ambitions de croissance organique significative à l'échelle du continent européen. S'agissant de BforBank, nous avons indiqué lors de la présentation de notre plan à moyen terme que ce modèle de banque en ligne, pour l'heure circonscrit à la France, pourrait être exporté vers d'autres pays (par exemple l'Italie ou l'Allemagne).

* * *

Quatrième courriel

« Je suis actionnaire de Crédit Agricole SA. Dois-je rappeler que le cours de bourse n'a pas bougé depuis 2 ans, que sur les deux derniers exercices la banque a perdu plusieurs milliards d'Euros ?

Comment pouvez-vous justifier dans ce contexte que la rémunération de Monsieur CHIFFLET soit passée de 1,5 million d'Euros en 2012 à 2,1 millions en 2013, ce qui représente une augmentation de l'ordre de 40 % ?

De plus, quand je lis dans le document de référence que cette croissance est due à l'atteinte d'objectifs à la fois économiques et non économiques supérieurs à la cible, je m'interroge vraiment sur la manière avec laquelle sont fixées les rémunérations au Crédit Agricole. »

Réponse du Conseil :

La rémunération totale (fixe + variable) attribuée à Jean-Paul CHIFFLET au titre de 2013 est en effet en hausse de 38,8% par rapport à celle attribuée au titre de 2012. Au sein de cette rémunération totale :

- la rémunération fixe est restée inchangée depuis sa nomination en qualité de Directeur Général, en 2010 ;
- la rémunération variable, décidée par le Conseil d'administration sur la base de l'atteinte des objectifs fixés en début d'année, a progressé, en lien avec les bonnes performances financières réalisées par la société au cours de l'exercice 2013 (résultat net part du Groupe de Crédit Agricole S.A. de 2,5 milliards d'euros en 2013, après une perte en 2012). Le montant de la part variable a été déterminé sur les bases suivantes :

. l'atteinte des objectifs économiques a été supérieure à la cible :

- le produit net bancaire de Crédit Agricole SA est en progression, malgré le contexte économique ;
- le coefficient d'exploitation enregistre une baisse, grâce à une maîtrise rigoureuse des dépenses ;
- le résultat net part du groupe affiche une croissance très significative, traduisant le redressement de l'entreprise ;

. le Conseil a par ailleurs considéré que l'atteinte des objectifs non économiques était supérieure à la cible, et ce, sur chacun des critères retenus pour l'année 2013 :

- la construction du plan à moyen terme, présenté au marché en mars 2014,
- la réalisation du programme MUST de réduction des charges, dont l'objectif à fin 2013 a été dépassé,
- la mise en œuvre des programmes d'allocation des ressources au sein du groupe et de cessions d'actifs, qui ont permis un recentrage du portefeuille d'activités.

Il convient aussi de rappeler que l'augmentation de la rémunération de Jean-Paul CHIFFLET au titre de 2013 fait suite à une forte baisse (de l'ordre de 30% en cumulé) enregistrée lors des deux exercices précédents, en liaison avec les résultats de 2011 et 2012.

Par ailleurs, il est précisé que, sur les deux dernières années, le cours de l'action Crédit Agricole S.A. a significativement augmenté, puisqu'il est passé de 3,1 à 11 euros entre le 22 mai 2012 et le 20 mai 2014.

* * *